

L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION
FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL

Réunion du 25 mars 2015

RAPPORT DE GESTION

Le Conseil reçoit le rapport de gestion écrit de la directrice générale pour la période du 26 octobre 2014 au 25 février 2015, accompagné de la lettre de la directrice générale à la SCHL pour le quatrième trimestre et portant sur le rendement de l'Agence ainsi que sur le risque et le statut de la conformité de nos clients, de même que la réponse de la SCHL à nos rapports des troisième et quatrième trimestres. La directrice générale répond aux questions des administrateurs.

FINANCES

Sur recommandation du Comité des finances et de la vérification, le Conseil approuve les états financiers vérifiés pour l'exercice 2014 et consent à recommander au membre que le cabinet Marcil Lavallée soit de nouveau nommé comme vérificateur pour 2015. Le Conseil approuve également les états financiers provisoires pour la période se terminant le 31 décembre 2014 et consent à prolonger de 10 mois le contrat actuel conclu avec Gestion Dynapro Management pour la tenue de comptes et la comptabilité de l'Agence.

GOVERNANCE ET RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil examine et approuve certaines révisions apportées au profil des administrateurs de l'Agence, ainsi qu'aux politiques sur les services bilingues, les communications et les plaintes et règlement des différends. Les administrateurs reçoivent le rapport de vérification de la conformité 2014, qui indique que l'Agence est conforme, à tous égards importants, aux clauses vérifiées de son entente avec la SCHL. Sur recommandation du Comité de gouvernance et des ressources humaines, le Conseil autorise le paiement de primes d'encouragement pour 2014 au personnel admissible.

Le Conseil nomme Berta Zaccardi au Comité de gouvernance et des ressources humaines jusqu'à la fin de son mandat actuel.

Le Conseil se réunit à huis clos avec la directrice générale pour effectuer l'évaluation de son rendement pour 2014, établir l'entente visant sa rémunération pour 2015 et recevoir son rapport annuel en matière de planification de la relève.